



Cnasea > Rapport d'activité

2005



Sommaire

- 2 Éditorial
- 3 Le Cnasea, Partenaire de politiques publiques
- 4 Le Cnasea, Acteur de la politique rurale en France
Principales mesures de développement rural
- 6 Développement régional
Contrôle sur place des mesures du RDR
- 7 Formation professionnelle
- 8 Plan de cohésion sociale
- 9 Autres mesures emploi
- 10 Coopération internationale
Études
- 11 Le Cnasea, Une présence nationale

Éditorial

Dans un monde en mutation rapide, le Cnasea doit prendre en compte les changements qui interviennent dans son environnement: les budgets publics de plus en plus contraints, les exigences accrues en matière d'évaluation des politiques publiques, la décentralisation, les évolutions technologiques. L'année 2005 a en particulier permis au Cnasea de s'approprier ces enjeux et d'accélérer sa mise en mouvement en agissant dans plusieurs directions :

Renouveler le partenariat quotidien avec les pouvoirs publics

À un moment où le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement s'apprêtait à mettre en place le plan de cohésion sociale et où le ministère de l'Agriculture et de la Pêche devait choisir l'organisme payeur du 2^e pilier de la PAC, il importait que les responsables ministériels puissent avoir confiance dans le Cnasea. Des engagements clairs ont été pris par l'établissement en matière de performance, de transparence, de simplification notamment, qui se sont ensuite matérialisés dans un Contrat d'objectifs.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, les délégués régionaux ont été mobilisés pour devenir de véritables ambassadeurs du Cnasea auprès des élus locaux et être plus à leur écoute.

Repositionner le Cnasea en termes de métiers et d'activités

Créé il y a quarante ans pour mettre en œuvre la politique des structures agricoles, le Cnasea a développé par la suite de nombreux métiers très différents les uns des autres. Il s'en est suivi une perte progressive d'identité qui a motivé une

2005, une année d'intense préparation de l'avenir

réflexion spécifique, conduite en 2005. Ces travaux aboutissent à positionner le Cnasea comme « un partenaire de référence des pouvoirs publics pour le paiement des aides et l'assistance technique, dans un large domaine d'activité ».

Améliorer nos performances

L'amélioration de nos performances a été une des préoccupations majeures de l'année 2005: la maîtrise des coûts de gestion et l'objectif qualité ont été mises au rang des priorités du Cnasea dans le domaine de la production. L'adoption à l'unanimité en décembre 2005 par le comité d'établissement et le conseil d'administration du nouveau schéma directeur informatique apparaît par ailleurs comme un pas majeur dans l'amélioration globale de nos performances.

Moderniser le dialogue social

La capacité du Cnasea à s'adapter passe par la mobilisation des équipes et donc par des agents conscients des enjeux et motivés par les objectifs fixés. 2005 a permis de mettre en œuvre un renforcement de la communication interne, un management plus participatif, un dialogue plus soutenu avec les organisations syndicales. Pour conduire de façon cohérente l'ensemble de ces orientations, le Cnasea a commencé à travailler fin 2005 sur la rédaction d'un projet d'établissement, qui fixera véritablement le cap de l'établissement. L'année 2005 restera comme un tournant important dans la mise en mouvement de l'établissement public, grâce au dynamisme de toutes ses équipes. Mais l'effort ne doit pas s'arrêter là...



M. Didier Cultiaux,
Président



M. Michel Jau,
Directeur général



Le Cnasea,

Partenaire de politiques publiques

Les missions du Cnasea

Le Cnasea, établissement public national, contribue à la mise en œuvre de politiques publiques notamment par le paiement des aides publiques à différents bénéficiaires. Il intervient pour le compte de l'État, de l'Union européenne, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics dans différents domaines d'activité : l'agriculture, le développement rural, la pêche, l'environnement, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, l'emploi, l'insertion et l'action sociale.

Les métiers du Cnasea

Le **paiement** est le cœur de métier du Cnasea. Grâce à un équipement informatique puissant et évolutif, il assure de nombreux paiements de façon sécurisée et rapide.

Fort de son expérience de gestion des crédits communautaires, le Cnasea a étendu ses activités de **contrôle**, développant une véritable compétence métier dans ce domaine.

Le Cnasea est aujourd'hui devenu un expert reconnu par les instances nationales, européennes et locales auxquelles il apporte son **conseil**.

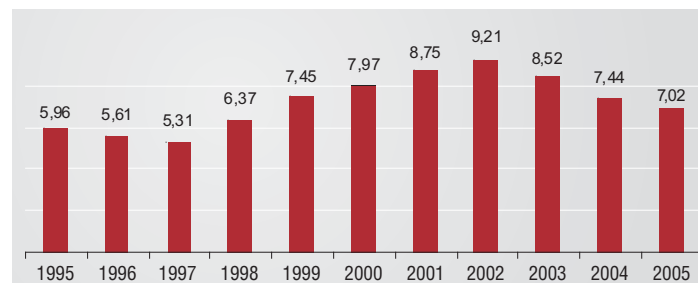
Propriétaire d'une riche base de données liée à ses missions, le Cnasea réalise des **études** dans ses domaines d'activité.

Le budget

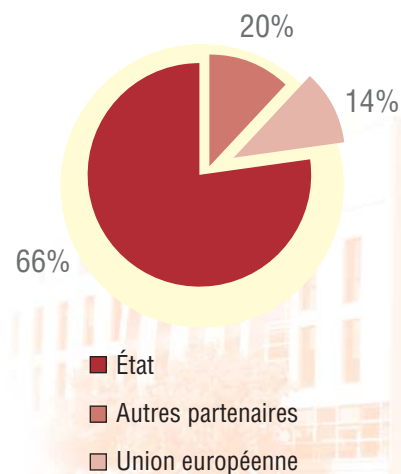
Le budget 2005 du Cnasea s'élève à 7,02 milliards d'euros dont 0,20 milliard d'euros pour le fonctionnement interne.

Budget du Cnasea de 1995 à 2005

(en milliards d'euros)



Origine des fonds du budget d'intervention du Cnasea en 2005

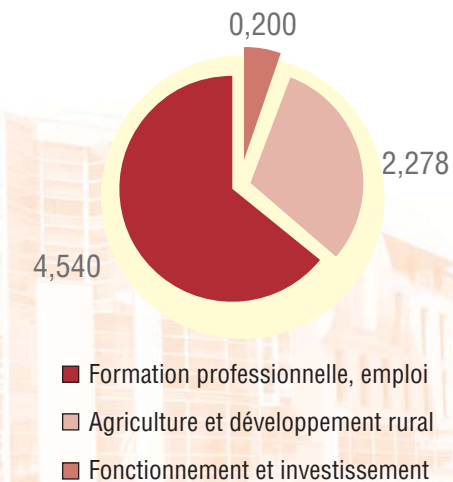


Exécution du budget de fonctionnement et d'investissement

Taux d'exécution des dépenses : 95 %
 – 167 millions d'euros de dépenses de fonctionnement dont 91 millions d'euros de masse salariale,
 – 25 millions d'euros de dépenses d'investissement,
 – 190 millions d'euros de recettes, d'investissement et de fonctionnement, soit un résultat consolidé de -1,7 million d'euros

Répartition des dépenses en 2005

(crédits ouverts en milliards d'euros)





LE Cnasea,

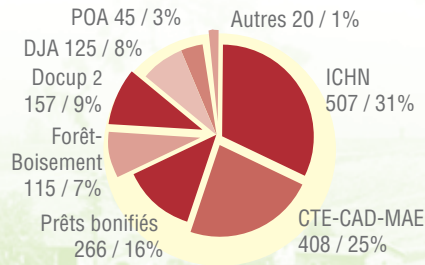
Acteur de la politique rurale en France

Dans le cadre de l'agenda 2000, l'Union européenne a défini pour la période 2000-2006 une nouvelle politique de développement rural, devenue le deuxième pilier de la PAC. Le Cnasea a été désigné organisme payeur agréé du FEOGA-Garantie pour les mesures du plan de développement rural national et pour le volet « développement rural » des Docup objectif 2. À ce titre, le Cnasea paie les bénéficiaires, assure la transmission des données de paiement à la Commission européenne, les appels de fonds communautaires, la prévision et le suivi des dépenses et coordonne la mise en place des contrôles.

1,65 milliard d'euros payés en 2005 dont :
 - 1,49 milliard au titre du PDRN ;
 - 0,16 milliard au titre des DOCUP d'objectif 2.
 Les mesures ICHN et les mesures CTE-CAD et MAE représentent 56% des paiements du PDRN.

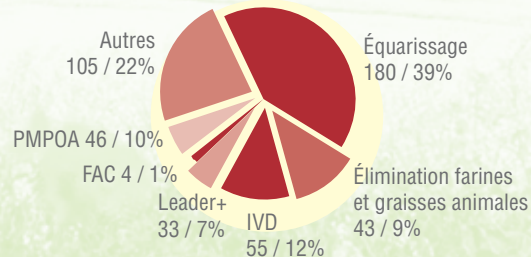
Montants payés par le Cnasea au titre du RDR en 2005

(1 644 millions d'euros)



Montants payés par le Cnasea hors RDR en 2005

(466 millions d'euros)



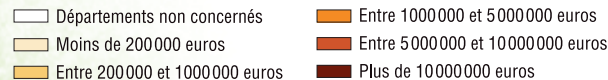
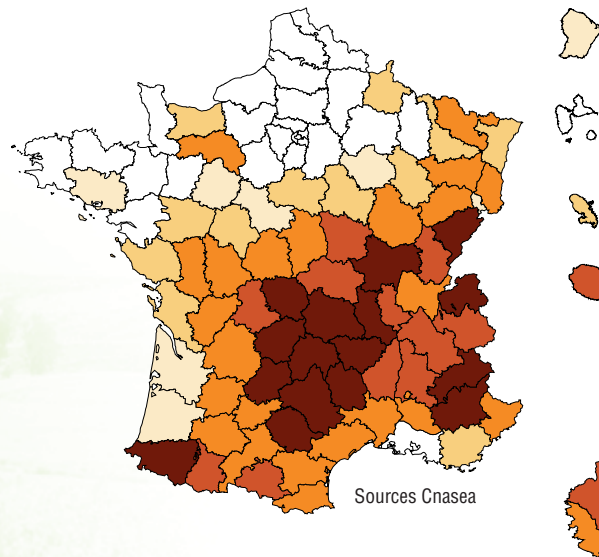
Principales mesures de développement rural

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)

En 2005, l'enveloppe budgétaire nationale destinée aux ICHN est passée de 475 à 507 millions d'euros, pour permettre la mise en œuvre d'évolutions importantes sur les plans réglementaire et technique.

175 985 paiements effectués pour un montant de 507 millions d'euros.

Montants payés pour les ICHN au titre de l'année civile 2005



Les contrats d'agriculture durable (CAD)

Depuis novembre 2003, la contractualisation d'un projet global d'exploitation ouverte par les Contrats territoriaux d'exploitation (CTE) est relayée par les Contrats d'agriculture durable (CAD). Ces contrats se caractérisent par un recentrage sur les problématiques environnementales prioritaires, un cadrage budgétaire, une simplification des procédures et une meilleure articulation avec les dispositifs de soutien aux investissements dans les exploitations agricoles.

CAD : 8 716 contrats signés, 10 682 paiements, 49 millions d'euros engagés.

CTE : 46 641 contrats payés, 350 millions d'euros payés.

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 contribue à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'UE. La France compte 1 261 sites au titre de la directive « habitats » et 205 au titre de la directive « oiseaux ». Le Cnasea assure la mise en œuvre au niveau national du dispositif pour le compte du ministère de l'Écologie et du Développement durable.

371 contrats signés dont 171 en 2005, 4 millions d'euros engagés, 0,9 million d'euros payés en 2005.

Les mesures sylvicoles

Prime au boisement des terres agricoles :

5 271 paiements pour un montant de 5,5 millions d'€.

Autres mesures forestières :

12 534 paiements pour un montant de 110 millions d'€.

En adoptant le RDR, l'Union européenne s'est dotée d'une politique forestière, qui associe à la prime au boisement des terres agricoles, un panel d'aides aux investissements forestiers cofinancé par le FEOGA à hauteur de 40 % de la dépense publique.

Service public de l'équarissage et élimination des coproduits

Le Cnasea réalise le paiement des entreprises assurant le service public de l'équarissage (SPE) et rémunère l'élimination des coproduits (EC).

SPE : 9870 factures enregistrées,
180 millions d'euros payés.

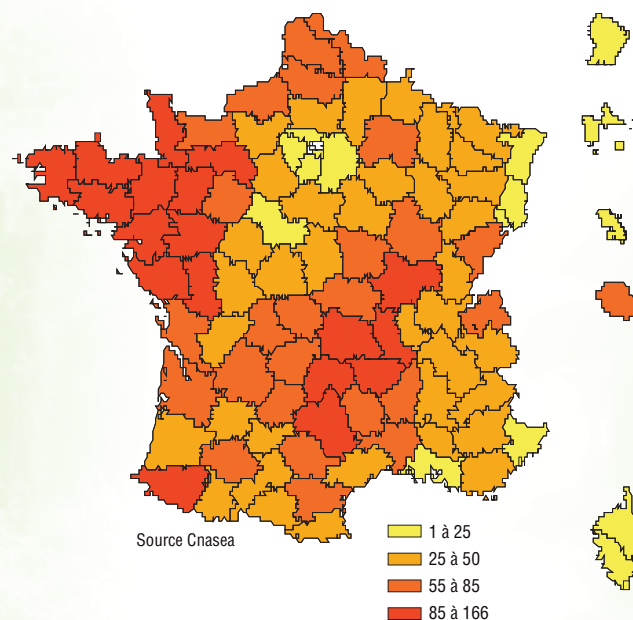
EC : 670 demandes d'indemnisation et d'aides,
42 millions d'euros payés.

La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA)

La DJA a pour but d'aider les jeunes agriculteurs, remplissant certaines conditions réglementaires, à financer leur installation. Le décret du 26 novembre 2004 introduit le versement unique de la DJA, simplifie la procédure et les engagements du bénéficiaire et modifie les règles de déchéance et de sanction.

5908 candidats ont reçu un avis favorable en commission départementale,
4587 premières fractions de DJA payées,
11 444 deuxièmes fractions de DJA payées,
737 versements uniques,
pour un montant de 126 millions d'euros.

Nombre de DJA payées en 2005 (4857)



Le répertoire départemental à l'installation

Géré en commun par les Adasea et le Cnasea, le répertoire favorise la mise en relation entre les candidats à l'installation et les cédants. En 2005, le répertoire a bénéficié de 2 151 nouvelles offres et a permis l'installation de 1 001 jeunes agriculteurs. L'ouverture du nouveau site internet www.repertoireinstallation.com en février 2005 a permis une forte augmentation des mises en relation.

Les prêts bonifiés agricoles (PBA)

Le Cnasea participe au dispositif national de gestion des PBA, en liaison avec les administrations centrales de l'agriculture et des finances et les établissements de crédit agréés. 2005 marque une baisse importante des réalisations de prêts, dans des proportions variables suivant les dispositifs :

- -27 % pour les PBA d'investissement,
- -14 % pour les prêts JA,
- -37 % pour les PSM.

Les audits auprès des banques ont débuté en juillet 2005.

26 128 autorisations de financement de PBA.
659 millions d'euros de réalisations de PBA.
266 millions d'euros de bonification PBA et prêt bonifiés à la forêt (PBF) payés concernant 7 banques.



Développement régional

Le développement rural dans les DOCUP

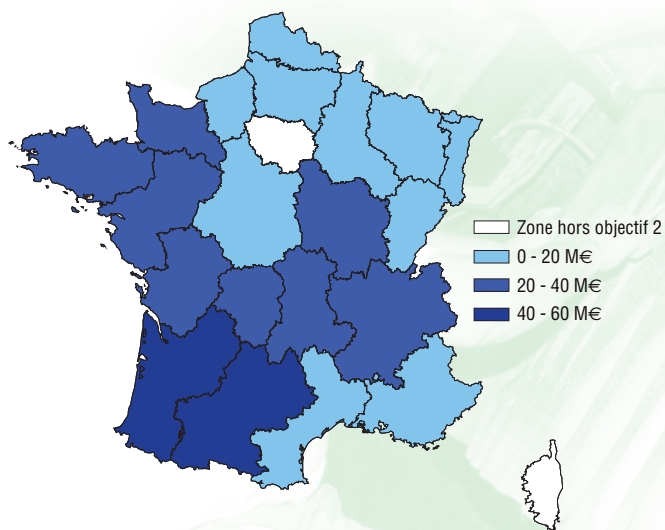
Les documents uniques de programmation sont des documents contractuels entre la Commission européenne et les 4 départements d'Outre-mer, la Corse et le Hainaut – pour l'objectif 1 – et les régions françaises métropolitaines hors Corse et Hainaut – pour l'objectif 2 – permettant la mise en œuvre au niveau régional d'interventions communautaires. Un axe de ces Docup est consacré au développement rural.

Dans les zones de l'objectif 1, parmi les 18 mesures du RDR programmées au sein du Docup, une partie seulement a été confiée au Cnasea.

Dans les zones de l'objectif 2, le Cnasea intervient en tant qu'organisme payeur agréé unique des crédits du FEOGA-Garantie.

10823 dossiers payés,
157 millions d'euros mis en paiement.

Montants payés en 2005 au titre des Docup (objectif 2)



Leader +

LEADER+ est un programme d'initiative communautaire dédié au développement local en milieu rural, qui s'applique en France sur 140 territoires (GAL) organisés autour d'un projet stratégique de développement, sélectionnés pour la période 2000-2006. Le Cnasea a été désigné autorité de gestion et de paiement. En 2005, il s'est attaché à améliorer fortement l'appui apporté aux GAL.

101 millions d'euros de dépenses totales déclarées en 2005,
38,5 millions de paiements FEOGA réalisés au profit des GAL.

L'assistance technique nationale aux programmes européens 2000-2006

Il s'agit d'apporter les moyens et outils nécessaires aux gestionnaires de programmes européens. Elle est organisée par conventions :

- avec la DIACT pour le Programme national d'assistance technique (PNAT) objectif 2 et le Programme national informatique (PNI) ;
- avec le ministère de l'Outre-mer pour le PNAT objectif 1 ;
- avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour le programme national Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP).

PNAT
Dotation globale de 23,2 millions d'euros dont 12,8 millions pour le FEDER.
100 opérations programmées en maîtrise d'ouvrage Cnasea.

PNI
Dotation globale : 38,6 millions d'euros.



Contrôle sur place des mesures RDR

46 266 dossiers contrôlés,
213 personnes réalisant des contrôles,
20 catégories d'aides différentes contrôlées.

L'activité de contrôle du Cnasea porte sur 3 grands types d'aides :

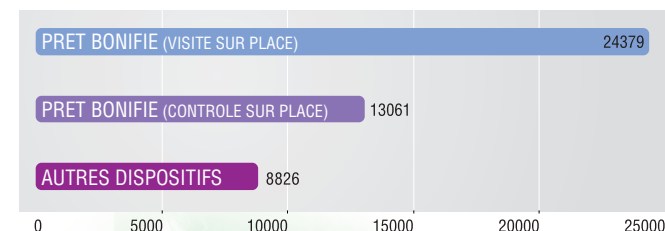
- les contrôles des aides du RDR liées à la surface
- les contrôles des aides du RDR hors surface
- les contrôles du programme d'initiative communautaire LEADER +.

L'année 2005 est caractérisée par le volume très important de dossiers contrôlés lié au rattrapage des contrôles et visites sur place des prêts bonifiés.

Elle est aussi marquée par d'importants efforts d'amélioration des méthodes de travail portant sur la coordination, la simplification, le discernement...

Nombre de contrôles et visites sur place réalisés en 2005

(en nombre de dossiers)





Formation professionnelle

La rémunération des stagiaires

La loi du 16 juillet 1971 reconnaît le droit à la formation professionnelle non seulement aux salariés mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux non salariés. Le Cnasea verse une rémunération aux stagiaires travailleurs privés d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance chômage ou de solidarité mais aussi à des publics spécifiques (les travailleurs handicapés, les anciens agents du secteur public indemnisés par leur ex-employeur, et les détenus ou les stagiaires relevant de la protection judiciaire de la jeunesse).

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, l'État n'a plus compétence exclusive en matière de formation professionnelle continue. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et

406 031 stagiaires payés,
294 355 nouveaux stagiaires.

620 millions d'euros versés dont :
- 209 millions d'euros pour le compte de l'État,
- 411 millions d'euros pour le compte des régions.

responsabilités locales attribuée aux Régions une compétence générale en la matière. En conséquence, en 2005, le Cnasea a géré environ deux fois plus de crédits régionaux que de crédits d'État, cependant que les crédits d'État ont continué de baisser.

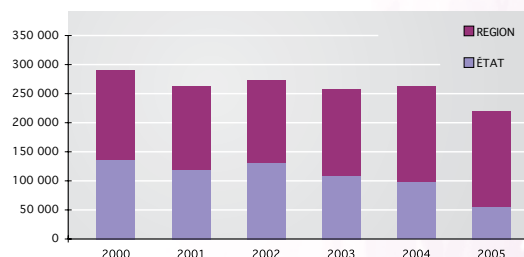
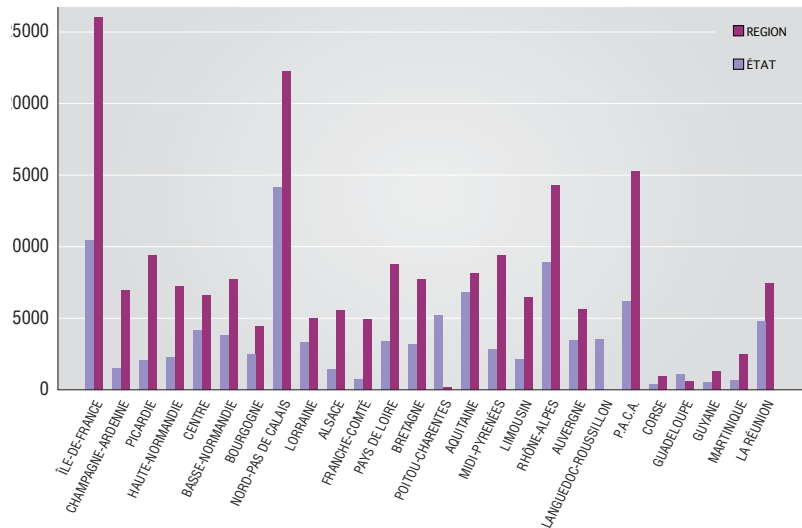
Les subventions aux centres de formation

Le Cnasea assure le versement des subventions aux centres de formation pour le compte de 14 régions. Pour le compte de l'État, cette activité s'effectue dans le cadre de deux types de stages :

- les stages au bénéfice des jeunes originaires des DOM et des TOM se formant en métropole,
- les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) collectifs (dispositif en fin de gestion car supprimé par le plan de cohésion sociale).

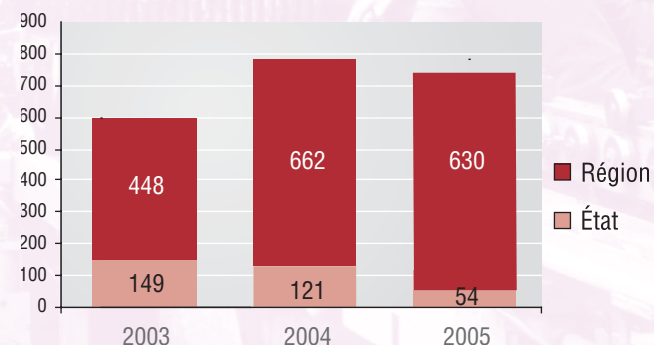
630 millions d'euros versés pour le compte des régions
54 millions d'euros versés pour le compte de l'État

Nombre de stagiaires pris en charge par région en 2005



Évolution du nombre de stagiaires pris en charge

Évolution des subventions aux centres de formation (en millions d'euros)





Plan de cohésion sociale

En 2005, le Cnasea a été chargé par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement du paiement des mesures en faveur de l'emploi du Plan de cohésion sociale :

- Les mesures en direction des collectivités et du secteur associatif : Contrat d'accès à l'emploi (CAE), Contrat d'avenir (CA)
- Les mesures en direction des entreprises : Contrat initiative emploi (CIE), Contrat d'insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)
- Les mesures en direction des jeunes : Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

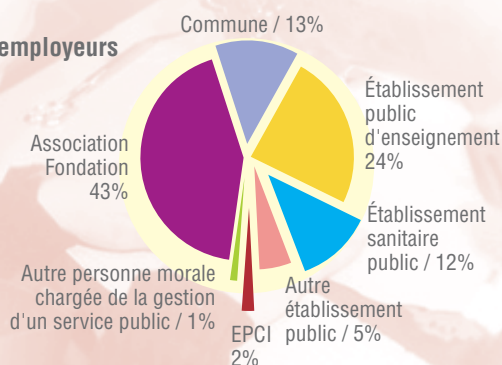
À ce titre, il a développé en respectant les échéances fixées tous les outils informatiques nécessaires à la gestion et au pilotage national de ces dispositifs

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le CAE est mobilisé dans le cadre de l'Enveloppe Unique Régionale (EUR) au bénéfice des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

137323 conventions initiales prescrites par les Agences locales de l'emploi
 128934 conventions initiales saisies par le Cnasea
 234 millions d'euros payés

Répartition du nombre de CAE par type d'employeurs

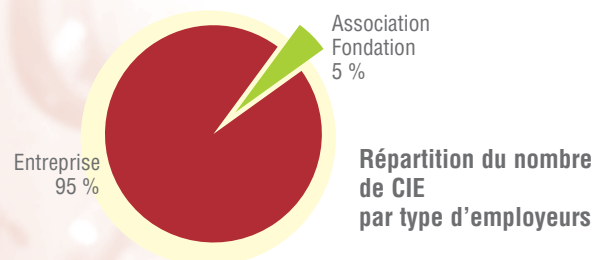


Contrat initiative emploi (CIE)

Le nouveau dispositif des CIE a pour vocation de regrouper, dans le secteur marchand, les différents contrats d'insertion jusqu'à présent ouverts aux demandeurs d'emploi ne percevant aucun minimum social.

Le CIE est mobilisé dans le cadre de l'Enveloppe Unique Régionale (EUR) et doit permettre un accès rapide à l'emploi durable des personnes en difficulté sur le marché du travail. Dans les DOM, le dispositif CIE est remplacé par le Contrat d'Accès à l'Emploi.

89895 conventions initiales prescrites par les Agences locales de l'emploi
 85153 conventions initiales saisies par le Cnasea
 101 millions d'euros payés



Contrat d'avenir (CA)

476 conventions d'objectifs signées par les autorités compétentes.
 16143 salariés pris en charge par le Cnasea.
 26 millions d'euros payés.
 30 Conseils généraux ont confié la gestion de l'aide forfaitaire au Cnasea pour un montant de 4 millions d'euros.

Le dispositif repose sur l'engagement des différents acteurs (État et collectivités). Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention d'objectifs.

Peuvent conclure un contrat d'avenir les bénéficiaires, de l'une des allocations suivantes : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), l'Allocation de Parent Isolé (API), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Sont concernés les employeurs du secteur non marchand appartenant à l'une des catégories suivantes : les collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les ateliers et chantiers d'insertion.



Autres services emploi

Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA)

1878 conventions prises en charge par le Cnasea.
2,2 millions d'euros payés.
11 Conseils généraux ont confié au Cnasea la gestion de cette mesure pour un montant des dépenses réalisées de 0,4 million d'euros.

Le CI-RMA concerne le secteur marchand. Il est destiné à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiaires des minima sociaux rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Contrat d'insertion dans la vie sociale

Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) a été créé par le décret n° 2005-241 du 14 mars 2005. Cette mesure s'adresse à toute personne, de 16 à 25 ans révolus, dont le niveau de qualification est inférieur ou équivalent au niveau IV, et rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. Le nombre de dossiers créés et payés est de 92 909 en 2005.

92 909 dossiers créés et payés
9,1 millions d'euros versés

Insertion par l'activité économique

Le Plan de cohésion sociale est venu confirmer et renforcer la place de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et a réformé de manière importante les modalités de gestion des aides en introduisant le Cnasea comme payeur unique des aides nationales et communautaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Entreprises d'insertion (EI)	910 dossiers 71 millions € payés
Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	208 dossiers 11 millions € payés
Associations intermédiaires (AI)	414 dossiers 2 millions € payés
Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)	919 dossiers 3 millions € payés
Fonds départementaux d'insertion (FDI)	928 dossiers 5 millions € payés

Anciennes mesures

L'entrée en vigueur du Plan de cohésion sociale a supprimé un certain nombre de dispositifs pour lesquels le Cnasea continue cependant d'assurer un certain nombre de paiements.

Pour les CES : 126 496 CES pris en charge
583 millions d'euros versés
Pour les CEC : 62 909 CEC pris en charge
676 millions d'euros versés
Pour les nouveaux services-emplois jeunes :
775 millions d'euros versés

Equal

Le programme d'initiative communautaire EQUAL a pour objectif la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités dans le monde du travail et de l'emploi, dans un contexte de coopération transnationale.

Le Cnasea assure la gestion administrative et financière, en qualité de tête de liste de 9 projets Equal.

9 projets EQUAL en cours
Montant prévisionnel des crédits FSE affectés aux 9 projets : 4,6 millions €
Montant des crédits FSE gérés en 2005 par le Cnasea : 1 million €

Emplois tremplins

Les Régions ont souhaité développer leur soutien à l'emploi par la mise en œuvre de politiques d'aides ciblées en répondant à la demande des associations en matière de missions d'utilité sociale.

802 dossiers
4,9 millions d'euros pour le compte de 4 Régions



Coopération internationale

16 agents ont participé en 2005 à l'activité internationale dont 14 pour des missions de coopération ce qui correspond à 192 journées d'expertise à l'étranger. 6 délégations venues de Russie, Venezuela, Allemagne, Pologne et Slovaquie ont été accueillies au siège et en délégation régionale

Coopérations au sein de l'Union européenne

Roumanie

Dans le cadre des jumelages institutionnels auprès de pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, la France a remporté un projet avec la Roumanie. Cette coopération vise au renforcement institutionnel du ministère roumain de l'agriculture dans son futur rôle d'autorité de gestion des programmes de développement rural et de la pêche, pour la période 2007-2013. Pendant 2 ans, un expert long-terme et des experts court-terme du Cnasea seront mobilisés.

Par ailleurs, une réponse commune avec un cabinet de consultants a été effectuée auprès de la Roumanie sur des projets d'assistance technique dans le domaine foncier.

Slovaquie et Pologne

Les experts du service de développement régional du siège en collaboration avec la Délégation régionale de Lyon et des Groupes d'Action Locale apportent des conseils sur la mise en œuvre du programme Leader+ auprès :

- des ministères slovaque et polonais de l'agriculture et du développement rural,
- de l'agence de paiement de développement rural polonaise (ARMA).

Coopération institutionnelle avec l'Algérie

Le Cnasea poursuit son appui au ministère algérien de l'agriculture et du développement rural dans l'évaluation de son programme national de développement agricole et rural.

Coopération régionale avec Madagascar

la Délégation régionale de la Réunion poursuit sa coopération avec Madagascar dans le cadre du programme de coopération Interreg financé par la Région Réunion, pour la création d'un guichet foncier décentralisé.

Études

Le Cnasea dispose d'un service spécialisé pour conduire des études. En 2005, l'accent a été mis sur :

- la **transmission des exploitations** avec notamment 2 études sur les installations en sociétés, une étude pour construire un observatoire régional de la transmission, une étude sur la transmission des grandes exploitations, une autre sur la transmission du foncier à travers l'analyse des politiques d'installation des CDOA de 6 départements.
- La **prise en compte de l'environnement** par l'agriculture avec l'étude sur les scénarios à terme de 2025 concernant les relations agriculture-environnement, l'étude sur la perception de l'environnement par les agriculteurs et l'étude sur les partenariats territoriaux agriculture-environnement.
- L'**agriculture et l'aménagement du territoire** avec 2 études sur l'agriculture périurbaine et une étude sur l'agriculture et la haute montagne.
- Le **travail en agriculture** qui fait l'objet pour la première fois de plusieurs études en particulier sur le thème : « le travail, frein à l'installation ? »

Les études ont été valorisées en améliorant les outils utilisés et le nombre d'articles parus dans la presse agricole ou même généraliste a fortement augmenté.

24 études ont été réalisées en 2005

Moyens mis en œuvre :
– 5 chargés d'études,
– 206 000 euros de budget.



Le Cnasea

Une présence nationale

Créé en 1966, le Cnasea est un établissement public national sous la tutelle conjointe du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

Il est géré par un conseil d'administration où siègent à parité dix représentants de l'État et dix représentants des organisations professionnelles agricoles.

Le Cnasea est dirigé par un directeur général, assisté d'un adjoint. Le siège, implanté à Limoges, comprend six directions nationales : un secrétariat général, une agence comptable, une direction des actions de formation et d'emploi, une direction du développement rural, une direction des systèmes d'information et une direction de la communication et des études.

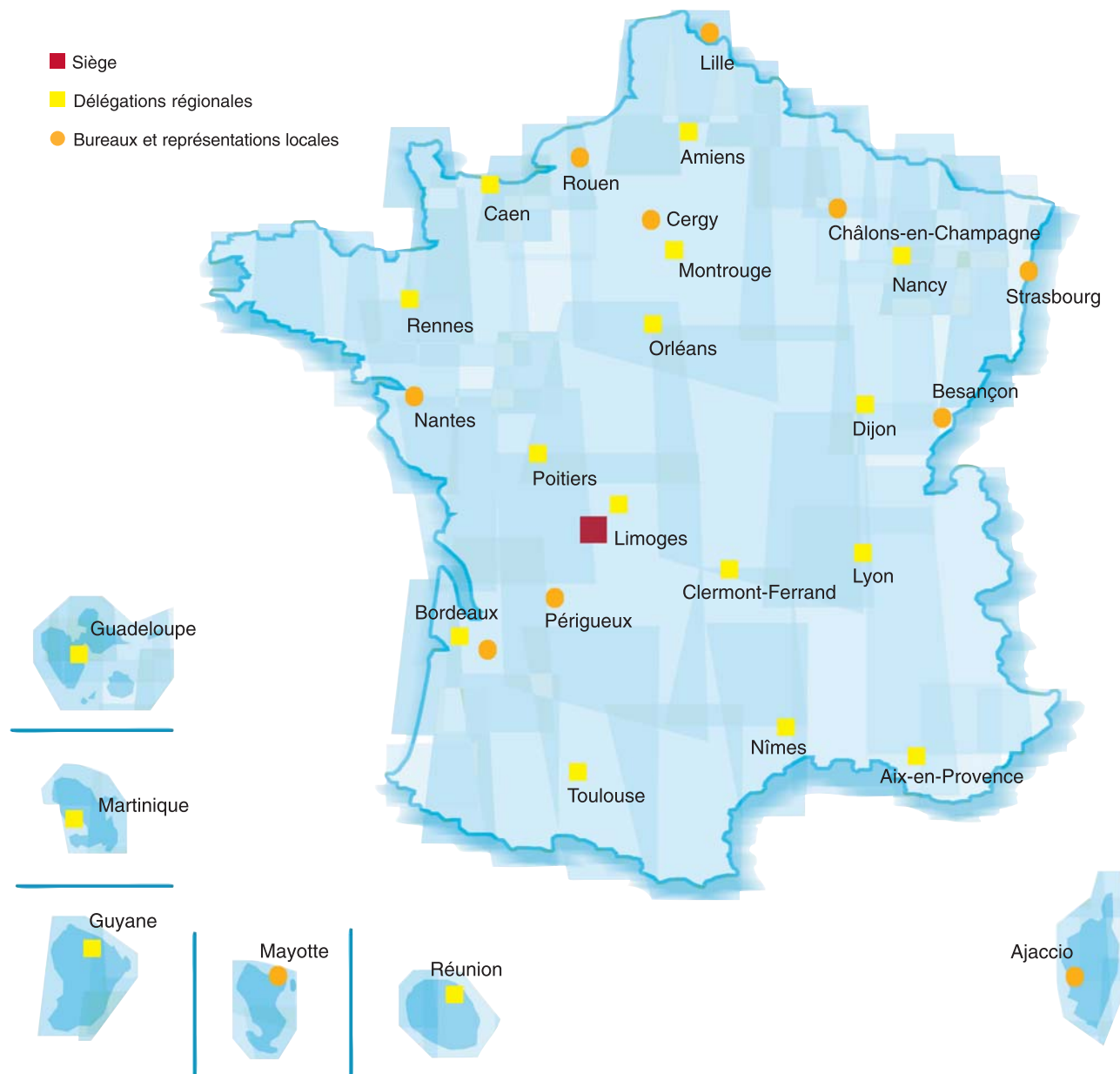
Dix-neuf délégations régionales se répartissent sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer), auxquelles s'ajoutent onze bureaux et représentations locales.

Effectifs du Cnasea au 31 décembre 2005

1777 agents,
73% en région; 27% au siège,
En outre, 209 agents sont mis à disposition
hors de l'établissement.

Effectifs des organismes conventionnés

1007 agents dans les organismes
départementaux dont 500 sont conventionnés.



Cnasea > 2, rue du Maupas
87040 Limoges cedex 1
www.cnasea.fr
info@cnasea.fr
tél 05 55 12 00 00
fax 05 55 12 05 24

